

**Annexe 3**  
**Description de la liste de contrôle**  
**du matériel du Groupe 2 (munitions)**

| <b>N° d'article de la LMEC</b> | <b>Description</b>  |
|--------------------------------|---|
| 2001                           | Armes à feu et armes automatiques d'un calibre de 12,7 mm (0,5 pouce) ou moins, y compris armes servant au tir sportif et de compétition, et leurs composants et accessoires.   |
| 2002                           | Armements ayant un calibre supérieur à 12,7 mm (0,5 pouce), et leurs composants.  |
| 2003                           | Munitions destinées aux armements visés par les articles 2001 et 2002.  |
| 2004                           | Bombes, torpilles, grenades, roquettes, missiles, produits pyrotechniques militaires, charges de démolition et leurs composants.  |
| 2005                           | Matériel de conduite de tir détecteurs télémètres, calculateurs balistiques et matériel d'alerte et d'avertissement, connexes spécialement conçus pour l'usage militaire, et leurs composants.  |
| 2006                           | Véhicules motorisés, spécialement conçus ou modifiés pour l'usage militaire (c.-à-d. véhicules blindés, véhicules amphibies, véhicules de dépannage et véhicules servant à transporter des systèmes d'armes ou de munitions), ainsi que leurs composants et matériels connexes. |
| 2007                           | Matériels et composants, comme les masques et les vêtements protecteurs, servant à détecter et à se protéger contre les matières radioactives et les agents biologiques et chimiques.   |
| 2008                           | Explosifs et combustibles, y compris les agents propulsifs et les substances connexes spécialement conçus pour l'usage militaire.   |
| 2009                           | Navires de guerre, matériel et accessoires naval spécialement conçu comme les moteurs et les systèmes de navigation ainsi que les appareils de détection immergés et leurs composants.  |
| 2010                           | Avions, hélicoptères, véhicules aériens non habités, et matériel connexe, moteurs et leurs composants, spécialement conçus ou modifiés pour l'usage militaire.  |
| 2011                           | Matériels électroniques pour usage militaire comme les matériels de communication et de contre-mesures électroniques ainsi que les systèmes radar.  |